

## BULLETIN D'INFORMATION

### PROJET ÉOLIEN DE LA CROISÉE DE CHABANNE

EXTENSION DU PARC ÉOLIEN DES QUATRE VENTS  
MARS 2022



**POUR EN SAVOIR PLUS**

**VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET**

 [la-croisee-de-chabanne.parc-eoliens-enertrag.fr](http://la-croisee-de-chabanne.parc-eoliens-enertrag.fr)



### RETOUR SUR LE PARC DES QUATRE VENTS

Les premiers contacts en mairie ont été initiés en 2007 et le parc inauguré le 13 juin 2018, un an après sa mise en service. Il fournit en moyenne la consommation électrique de 18 000 personnes.



**8**  
éoliennes

**41 000 MWh**  
produits  
en 2021

**16**  
MW

### LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Le prix moyen des projets sélectionnés au dernier appel d'offres d'avril 2021 est de 60,8 €/MWh, soit une baisse de 26% depuis 2015.

Dans un marché électrique particulièrement difficile, l'éolien s'impose comme une solution avec un coût maîtrisé et durable en comparaison avec d'autres sources, notamment les nouvelles installations nucléaires dont le prix moyen est estimé à plus de 110€/MWh par la Cour des Comptes.

## LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET



\*dont 3 éoliennes sur Château-Garnier et 2 éoliennes sur La Chapelle-Bâton

## OÙ EN EST LE PROJET ?

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Croisée de Chabanne a été déposé en mars 2021 auprès de la Préfecture de la Vienne.

Un premier retour a été fait par l'administration sur la qualité du dossier en octobre 2021. Aucune sensibilité n'a été identifiée à ce stade sur l'implantation du projet. Quelques demandes ont été faites sur les mesures proposées par ENERTRAG dans l'étude d'impact :

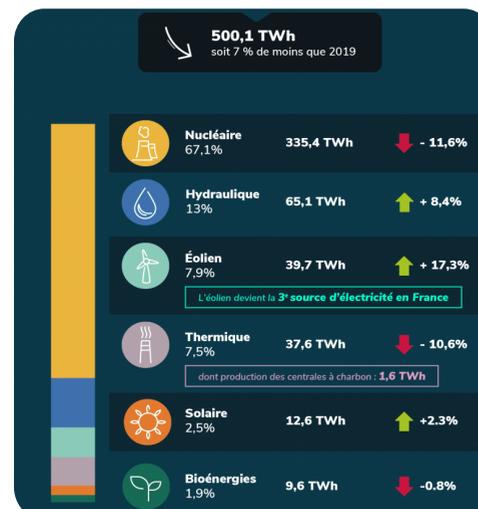


Préciser les modalités autour de l'organisation d'une bourse aux arbres, permettant aux riverains d'améliorer leur cadre de vie par la plantation d'arbres ou arbustes après la construction du parc éolien.



Réaliser une étude de suivi de l'activité des oiseaux notamment des rapaces lors des travaux agricoles (fauches, récoltes...)

## ZOOM SUR LE BILAN ÉLECTRIQUE 2020 (SOURCE RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRIQUE)



Source RTE-France.com

En 2020, avec une production de 39,7 TWh, soit 7,9 % de la production française, la production d'origine éolienne est devenue la troisième source de production d'électricité en France. Cette part est passée à 8,4% au premier trimestre 2021.

## LES PROCHAINES ÉTAPES...

Nous sommes maintenant dans l'attente de l'avis de l'Autorité Environnementale qui permettra de mettre en lumière les enjeux environnementaux du projet. C'est un support pour le Préfet qui devra rendre la décision d'autoriser le parc. Il pourra également être consulté lors de la phase d'enquête publique, ainsi que le dossier de demande d'autorisation au complet, en Mairie et sur internet.

